



Service de surveillance des communes

Service de surveillance  
des communes  
Rue des Gazomètres 7  
Case postale 36  
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil municipal

Séance du 29 octobre 2013

**Présents:** Mme Olga BARANOVA (S), Mme Marie BARBEY (DC), M. Olivier BAUD (EàG), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (PLR), M. Mathias BUSCHBECK (Ve), M. Grégoire CARASSO (S), M. Sylvain CLAVEL (HP), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), Mme Linda DE COULON (PLR), M. Alain DE KALBERMATTEN (DC), M. Yves DE MATTEIS (Ve), M. Guy DOSSAN (PLR), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), Mme Vera FIGUREK (EàG), M. Olivier FIUMELLI (PLR), M. Adrien GENECAND (PLR), M. Morten GISSELBAEK (EàG), M. Jean-Philippe HAAS (MCG), M. Pascal HOLENWEIG (S), M. Christo IVANOV (UDC), M. Ahmed JAMA (S), M. Claude JEANNERET (MCG), M. Guillaume KÄSER (Ve), Mme Sarah KLOPMANN (Ve), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), M. Stefan KRISTENSEN (S), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), Mme Mireille LUISET (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), Mme Estelle MARCHON (HP), M. Denis MENOUD (MCG), Mme Anne MORATTI (Ve), Mme Marie MUTTERLOSE (S), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Maria PÉREZ (EàG), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), Mme Annina PFUND (S), Mme Patricia RICHARD (PLR), M. Lionel RICOU (DC), M. Jean-Charles RIELLE (S), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Marc-André RUDAZ (UDC), M. Pierre RUMO (EàG), Mme Alexandra RYS (DC), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Gilbert SCHREYER (UDC), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Virginie STUDEMANN (S), Mme Brigitte STUDER (EàG), M. Vincent SUBILIA (PLR), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain THÉVOZ (S), Mme Julide TURGUT BANDELIER (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Pierre VANEK (EàG), M. Alexandre WISARD (Ve), M. Christian ZAUGG (EàG).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

Le Conseil municipal, réuni en séance <sup>1)</sup> ordinaire  
<sup>2)</sup> extraordinaire

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6<sup>e</sup> et au plus tard du 8<sup>e</sup> jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 7 novembre 2013

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

**Objet: PR-1027**

Préavis défavorable au projet de plan N° 28802-229, situé à l'angle de l'avenue de Miremont et de la rue Albert-Gos.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à [communes.administration@etat.ge.ch](mailto:communes.administration@etat.ge.ch)

Date: 1<sup>er</sup> novembre 2013

Signature/s: Pascal Rubeli, président

Rémy Burri, secrétaire